école européenne de strasbourg

Année scolaire **2019/2020**
Dossier d'inscription à la cantine
Niveau S1 à S7 - PASSAGE AU SELF

Personnes à contacter : Mme Bentahar Aline, Assistante de gestion ☎ 03.88.34.82.26 / Mme Ottmann Isabelle, Gestionnaire ☎ 03.88.34.82.25

ELEVE A INSCRIRE

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Classe et Section 2019/2020 ❑ S1* ____ ❑ S2* ____ ❑ S3* ____ ❑ S4* ____ **indiquer la section DE - EN - FR*

❑ S5* ____ ❑ S6* ____ ❑ S7* ____

RESPONSABLE LEGAL FINANCIER

Nom : _____ Prénom : _____ ☎fixe : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Portable : _____

Ville : _____ Pays : _____

CHOIX DE LA FORMULE & CHOIX DE LA CATEGORIE DES REPAS

J'inscris mon enfant au restaurant scolaire les jours suivants (possibilité d'inscription 1, 2, 3, 4 ou 5 jours **fixes**) :

Je prends note qu'un enfant inscrit au restaurant scolaire ne peut être inscrit à la "Lunchbox" et vice-versa.

Cocher la (les) case(s) correspondante(s) :

1-Choix de la formule :

❑ Lundi ❑ Mardi ❑ Mercredi ❑ Jeudi ❑ Vendredi

2-Choix de la catégorie des repas :

❑ Standard ❑ Standard SANS PORC ❑ Végétarien

Toute allergie alimentaire doit être signalée avant le début de l'année scolaire aux services de santé de l'EES.

TARIFS 2019/2020 - passage au self

Forfaits élèves - S1 à S7		5 jours / semaine	4 jours / semaine	3 jours / semaine	2 jours / semaine	1 jour / semaine
Trimestre 1	Septembre à décembre 2019	322,00 €	257,60 €	193,20 €	128,80 €	64,40 €
Trimestre 2	Janvier à Mars 2020	258,50 €	206,80 €	155,10 €	103,40 €	51,70 €
Trimestre 3	Avril à Juillet 2020	258,50 €	206,80 €	155,10 €	103,40 €	51,70 €

MODALITES DE REGLEMENT - voir note explicative jointe au verso

Un avis aux familles (une facture trimestrielle) sera envoyé au domicile du responsable légal financier, le règlement pourra être effectué soit :

1. en **espèces,** au service de Gestion de l'Ecole Européenne de Strasbourg,
2. par **chèque,** à l'ordre de l'Ecole Européenne de Strasbourg, à remettre au service de Gestion de l'EES,
3. par **virement bancaire** sur le compte de l'Ecole Européenne de Strasbourg (coordonnées bancaires mentionnées sur la facture),
4. par prélèvement automatique uniquement possible pour les forfaits de 5 jours, voir explications au VERSO.

(formulaires de prélèvement à retirer au service de Gestion)

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

J'ai pris connaissance **du règlement de fonctionnement du service de restauration** disponible sur le site de l'EES : **www.ee-strasbourg.eu,** et je m'engage à inscrire mon enfant pour l'année scolaire et à régler les frais à réception de facture.

AUTORISATION CONCERNANT LE CONTRÔLE D'ACCES A LA DEMI PENSION

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant _____ en classe de _____

reconnais avoir pris connaissance de la mise en œuvre du dispositif de reconnaissance du contour de la main pour l'accès au service de restauration et ❑ autorise ❑ n'autorise pas que mon enfant y soit soumis.

Fait à _____ Le _____ Signature du responsable légal financier :

.MOYENS DE PAIEMENT DES FRAIS DE CANTINE

Année scolaire 2019/2020

Texte de référence : règlement de la demi-pension disponible sur le site de l'EES

1. Par **chèque** *libellé à l'ordre de « l'agent comptable de l'E.E.S »*
2. En **espèces**
3. Par **prélèvement automatique mensuel** (uniquement pour les élèves inscrits au forfait 5 jours par semaine)

1. **Les chèques** sont à déposer au secrétariat de Gestion (bureau A-1-30)
   Les familles ayant plusieurs enfants demi-pensionnaires peuvent réunir les différents montants sur un seul et unique chèque.

2. Tout paiement **en espèces** devra être obligatoirement remis au secrétariat de Gestion (bureau A-1-30), un reçu sera établi.

3. Le **prélèvement automatique** mensuel : *uniquement possible pour les forfaits 5 jours*

   Les prélèvements seront réalisés comme suit :

Septembre 2019 :	mise en place, pas de prélèvement
Octobre 2019 :	prélèvement de 100 euros entre le 1er et le 10 du mois
Novembre 2019 :	prélèvement de 100 euros entre le 1er et le 10 du mois
Décembre 2019 :	prélèvement d'ajustement en fonction d'éventuelles remises d'ordre
Janvier 2020 :	prélèvement de 100 euros entre le 1er et le 10 du mois
Février 2020 :	prélèvement de 100 euros entre le 1er et le 10 du mois
Mars 2020 :	prélèvement d'ajustement en fonction d'éventuelles remises d'ordre
Avril 2020 :	prélèvement de 70 euros entre le 1er et le 10 du mois
Mai 2020 :	prélèvement de 70 euros entre le 1er et le 10 du mois
Juin 2020 :	prélèvement d'ajustement en fonction d'éventuelles remises d'ordre

Les familles, intéressées sont priées de retirer les documents nécessaires au service de Gestion (bureau A-1-30) auprès de Mme Bentahar aline.bentahar1@ac-strasbourg.fr (ces documents peuvent être envoyés par mail sur demande).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas nous contacter :

Mme Bentahar Aline, Assistante de gestion ☎ 03.88.34.82.26
Mme Ottmann Isabelle, Gestionnaire ☎ 03.88.34.82.25